

## AIDE JURIDIQUE

# La justice pour tous à nouveau menacée

**Une réforme de l'aide juridique (Pro Deo) est en cours. La plateforme « Justice pour tous » s'oppose aux grandes lignes de celle-ci.**

● **Dominique WAUTHY**

Il y a deux ans, la plateforme « Justice pour tous » avait déjà lancé avec succès une pétition contre les Plans Justice du précédent gouvernement. Ces plans avaient été mis au frigo ; ils sont aujourd'hui repris de manière quasi identique par le gouvernement Michel. Le but recherché par le politique serait de responsabiliser les acteurs tout en tendant vers des procédures moins nombreuses. Pour la plateforme, qui ne voit là qu'un souci d'économies, il apparaît cynique d'indiquer dans le Plan Justice « *que la réforme souhaitée par le ministre Koen Geens (CD&V) doit faire en sorte*

*que le système d'aide juridique reste abordable.* »

Alors, les défenseurs d'une justice accessible à tous remettent le couvert, avec une nouvelle pétition à signer (lien ci-dessous).

## 6 €/habitant seulement

Sur le terrain, le nombre d'affaires introduites explose, pourtant, aucun moyen financier supplémentaire ne sera alloué. « *C'est surtout vrai en matière de justice de paix* », affirme l'avocat Pierre Robert. Il évoque les centaines de procédures en cours et les difficultés en matière de factures de chauffage ou d'électricité impayées par bon nombre de personnes. Pour le juriste pratiquant régulièrement le Pro Deo, l'introduction d'un double ticket modérateur (paiement d'une somme pour un avis juridique et d'une autre pour la désignation d'un avocat) va dans le sens du démantèlement du système. Alors que celui-ci aurait plutôt besoin d'un refinancement vu la faiblesse de la rémunération par rapport aux coûts

et à la nécessité pour tous d'une défense de qualité.

« *Au Pays-Bas, la participation par habitant est de 30 €/an contre 6 €/an chez nous. Notre gouvernement se désinvestit. De nombreux collègues motivés craquent et arrêtent. Trop de pression, trop d'urgence... Pratiquement, on met de sa poche...* »

Depuis l'introduction de la TVA de 21 % sur les honoraires, auxquels s'ajoute la récente augmentation des droits de greffe, l'accès à la justice gratuite ou partiellement gratuite devient pour beaucoup impossible.

« *Au lieu de mettre en place un refinancement sérieux du système, de rétribuer et d'encourager un travail de qualité des avocats et d'appuyer l'importance d'une aide juridique, le système est aujourd'hui démantelé et rendu plus strict et moins accessible. Le gouvernement actuel se présente avec un projet identique et continue de refuser un refinancement du système d'aide juridique* », indique la plateforme. ■

► [www.liquehdh.be/actions-en-cours/petitions-et-courriers/2453-petition-pour-le-refinancement-de-l-aide-juridique](http://www.liquehdh.be/actions-en-cours/petitions-et-courriers/2453-petition-pour-le-refinancement-de-l-aide-juridique)